



## Désistement instance en référer

Par **druart michel**, le **18/03/2018** à **12:51**

Bonjour,

En juillet 2012 , j'ai saisi les prud'hommes en référer puis revoie en septembre pour constater le désistement instance du demandeur ( moi).Mes demandes porter sur salaires du 13 juin au 5 juillet ,heures supplémentaires,indemnité de repas panier,indemnité de congé payé,remise bulletin de paye juin et juillet,certificat de travail ,attestation pôle emploi,contrat de travail etc.... j'ai aussi écrit une lettre en AR au représentant légal de la société avant ma saisi des prud'hommes comme quoi , je prenais acte à mon contrat de travail en CDI à ses tords exclusifs sur l'aide de mon avocat.

Ma question est pourquoi mon avocat m'as dit de ne pas venir au prud'homme à deux reprises et à décider seul de mettre fin au désistement instance en référer.

Le représentant légal de la société ne sait jamais présenter au prud'homme.

J'ai saisi plusieurs fois le bâtonnier pour récupérer mon dossier( j'ai récupérer le dossier en copie mais malheureusement il manque la moitié des pièces )et mon avocat me dit que les prud'hommes sont incompétent pour juger l'affaire .

J'ai perdu toute ma famille et mes amis avec cette affaires depuis 2012 car je pense avoir étai manipuler par mon avocat .

Cordialement.

Par **P.M.**, le **18/03/2018** à **15:54**

Bonjour,

Vous avez déjà exposé votre situation dans [ce sujet](#) que vous pouviez poursuivre...

Je pense que personne ne peut répondre à la place de votre avocat et du Bâtonnier mais si vous vouliez engager une procédure engageant la responsabilité professionnelle de votre avocat, il vous faudrait des preuves de ce qu'il vous a dit et qu'il a agi contre votre volonté sachant qu'à ma connaissance la prescription est de 5 ans et que cela ne concerne plus vraiment le Droit du Travail, thème de ce forum...

Par **druart michel**, le **19/03/2018** à **16:45**

Bonjour ,

Merci de votre réponse .

Je voudrais savoir quel avocat prendre en spécialité pour engager une procédure contre mon avocat pour sa responsabilité professionnelle .

Par **P.M.**, le **19/03/2018** à **18:14**

Bonjour,

Je vous conseillerais déjà de prendre un avocat appartenant à un Barreau voisin dans le ressort de la même Cour d'Appel qui pourrait être aussi spécialiste en Droit du Travail, voire le Bâtonnier ou un ancien Bâtonnier...